

Interclub  
Badminton Handisport  
Sourd

Fédération reconnue  
d'Utilité Publique  
J.O du 25 juin 1983

Délégation du Ministère  
des Sports

## Article 1 : Interclub 2016

Elle se déroule sur 2 journées :

- Ouvert à tous licenciés ayant une licence Handisport :
  - Compétitions
- 1 Seule Equipe par Club sera inscrite pour l'Interclub
- Inscription Délai 1 mois avant la date de la compétition officielle
- Création de Nombre de poules suivant le nombre d'Equipes Engagés.  
Tirage au sort sans tête de séries, automatique,  
fait par le Juge Arbitre et sous la tutelle de la Commission Fédérale Badminton Sourds  
Handisport.
- Nombre Equipe qualifiés suivant le nombre d'Equipe et Poules créés.
- Création d'une consolante pour les éliminés de la poule
- ¼ - ½ - Finale + Consolante
- NOUVEAUTE 2016 :

**Droit de 2 Entendant avec BOULES QUIES , niveau NC à NC**

**COMMISSION BADMINTON HANDISPORT**

Directeur sportif : François JAMES •  
89 rue d'Hastings – 14000 CAEN •

Tél. 06 87 56 63 19 • dtfbadminton@gmail.com • www.badminton-sourds.fr



# Badminton

## Article 2 : Date et Durée

Le Open de France Badminton Handisport Sourd aura lieu le samedi 24 et 25 Janvier 2014 à :

### Besançon – Gymnase DIDEROT

30 et 31 Janvier 2016

5 Bis Rue de Cologne  
25000 Besançon

08h30 à 18h00 (Samedi)

08h00 à 16h00 (Dimanche)

Fédération reconnue  
d'Utilité Publique  
J.O du 25 juin 1983

Délégation du Ministère  
des Sports

PARTENAIRE OFFICIEL  
DE LA FÉDÉRATION ET  
DES ÉQUIPES DE FRANCE



## Article 3 : Délégation C.F.S.Bad

Au minimum deux dirigeants de la Commission Fédérale des Sourds de Badminton Handisport se représentera et supervisera l'ensemble de la compétition dans chacune des zones définies (cf. Article 1)

PARTENAIRE OFFICIEL

## Article 4 : Club Organisateur

Le club organisateur, s'il est candidat pour l'organisation de ce championnat, devra respecter au minimum le règlement du Badminton F.F.H ainsi que celui de la F.F.Bad.

## Article 5 : Droit d'organisation

Le montant des frais de droit d'organisation est fixé à 150 Euros pour la saison en cours.

**COMMISSION BADMINTON HANDISPORT**

Directeur sportif : François JAMES •  
89 rue d'Hastings – 14000 CAEN •

Tél. 06 87 56 63 19 • dtfbadminton@gmail.com • www.badminton-sourds.fr



FÉDÉRATION  
FRANÇAISE

Fédération reconnue  
d'Utilité Publique  
J.O du 25 juin 1983

Délégation du Ministère  
des Sports

PARTENAIRE OFFICIEL  
DE LA FÉDÉRATION ET  
DES ÉQUIPES DE FRANCE



PARTENAIRE OFFICIEL

# Badminton

## **Article 6 : Responsabilité du Club Organisateur**

Le club organisateur se doit au minimum de :

- Respecter les cahiers de charges de Badminton Handisport
- Respecter les règlements Fédéraux de Badminton Handisport et F.F.Bad
- Entretien des relations avec la Commission Handisport pour s'assurer du bon déroulement de l'organisation
- Respecter les décisions prises par la Commission Handisport ainsi que celui du C.T.F.R Badminton Sourds du secteur que vous dépendez
- Responsable de l'organisation du Championnat de France depuis la venue de la Commission Badminton Handisport sur les lieux d'organisation jusqu'à leur départ.
- Responsable de la sécurité des lieux d'organisation
- Mise à disposition de poste de secours en cas d'accident ou blessé lors de la compétition

## **Article 7 : Frais pris en charge par le club organisateur**

Le club organisateur prend en charge :

- la totalité du déroulement de la compétition assuré durant les 2 jours définis lors du calendrier annuel
- le transport de la commission handisport depuis leur arrivée sur les lieux et ce pendant toute la durée de la compétition
- Prise en charge des Volants pour la Demi-Finale et Finale de chaque catégorie disputée lors de la compétition
- Prise en charge d'un ordinateur compatible Windows XP ou 7, 1 Imprimante USB, Cartouches d'Encres, 2x 500 Feuilles de papier, Rallonges pour la Table de Marque
- Mise à disposition d'au moins 2 bénévoles pour la Table de Marque afin de faire les appels de clubs
- Prise en Charge des Frais du Juge Arbitre présent lors de la Compétition
- Mise à disposition de bouteilles d'eau pour la Table de Marque

La commission Badminton Handisport prend en charge les frais d'hébergement du vendredi soir au dimanche soir ainsi que les petits déjeuners et les frais afférents au déplacement de chaque délégué depuis leur lieu de domicile jusqu'à leur arrivée dans la ville organisatrice.

**COMMISSION BADMINTON HANDISPORT**

Directeur sportif : François JAMES •  
89 rue d'Hastings – 14000 CAEN •

Tél. 06 87 56 63 19 • dtfbadminton@gmail.com • www.badminton-sourds.fr

## **Article 8 : Inscription et Délais**

Un délai de 30 jours maximum sera mis en place pour la date butoir des inscriptions pour gérer au mieux la desdites compétition ,

**Soit la date Limite sera fixée au 2 Janvier 2016 .**

## **Courrier en Retard (date de la poste faisant foi) :** **Sanction 35 Euros sinon Equipe disqualifiée**

## **Article 9 : Déroulement de la Compétition**

- Arrivés des délégués de la Commission Handisport le Vendredi Soir (la Veille de la Compétition)  
Prise en charge par le club organisateur du déplacement des délégués fédéraux jusqu'à l'hôtel.  
Réunion de validation le vendredi soir (dès que possible) avec le juge arbitre présent
- Le club organisateur doit venir chercher les dirigeants de la commission badminton handisport le samedi matin pour les emmener au gymnase (lieu d'organisation)
- Heure d'ouverture du Gymnase le Samedi matin 08h00 pour les Bénévoles et les dirigeants et la commission Handisport Badminton ainsi que le juge arbitre et arbitres
- Préparation de la Table de Marque, mise en place des imprimantes, ordinateurs, papiers, ...  
Présence de 2 Bénévoles du club organisateur au coté de la Table de Marque
- Rassemblement des Commissaires de Club à la Table de Marque  
( suivant 30 Minutes avant l' heure du 1<sup>er</sup> match)  
Publication des poules et rencontres, déclaration d'Equipes seront publiés à l'avance  
Les Joueurs doivent être présent au minimum 30 minutes avant le début de match  
Présence 15 Minutes avant l'heure de début de match à la Table de Marque
- Début de Matches à 09h00  
Fin de Matches au plus tard 20h00 (la 1<sup>ère</sup> journée)
- Selon le temps restant, ramener les délégués de la Commission Handisport Badminton à l'Hôtel pour se changer avant d'aller au Banquet.
- Le club organisateur doit venir chercher les dirigeants de la commission badminton handisport le dimanche matin pour les emmener au gymnase (lieu d'organisation)
- Heure d'ouverture du Gymnase le dimanche matin 08h00 pour les Bénévoles et les dirigeants et la commission Handisport Badminton ainsi que le juge arbitre et arbitres
- Poursuite des matchs à 08h30 / 09h00  
Fin de Matches au plus Tard 18h00
- Remise des Récompenses et clôture de la Compétition le Dimanche au plus tard 18h00.  
Ramener les délégués de la Commission Badminton Handisport à la Gare ou Aéroport pour le retour chez eux.

## **Article 10 : Contrôle des Licences et Tirages au Sort**

Le tirage au sort et la répartition des différentes poules seront effectués par la Commission Handisport Badminton et le Juge Arbitre référent de la compétition.

Le tirage au sort sera clôturé et validé au plus tard 5 Jours avant la date officielle de la compétition.

Un planning horaire et convocation du club seront envoyés au plus tard 72 Heures avant la compétition.

Aucun remplacement de licencié ne sera accepté qu'au maximum 48 heures avant la compétition

Le contrôle des licences se fera après le début des matchs officiels, les commissaires se doivent être prêt à présenter les carnets de licences de joueurs participant à la compétition

**ATTENTION :** Tous les clubs organisateurs doivent apporter au minimum :  
Licence Handisport ( + Carte Identité si pas de Photo sur licence )  
Certificat médical en cas d'absence du joueur à apporter ou envoyer par mail.

**Certificat médical + Licence est à présenter obligatoirement pour l'Interclub**

## **Article 11 : Tirage au Sort et Tableau Répartition Poules**

Le Tirage au sort et la répartition officielle des équipes par poules se fera par un Juge Arbitre pour déterminer l'ensemble des tableaux et le nombre de qualifiés par la suite.

Selon le nombre d'engagés, les matchs se feront soit :

- Poule Américaine ou Poule suivant nombre Equipes Engagés
- Elimatoire Directe
- Et Avec possibilité de phase Consolante
- Rencontre Interclub se composant de :  
1 Simple Homme – 1 Simple Dame – 1 Double Homme – 1 Double Dame – 1 Double Mixte

## **Article 12 : Règlement Spécifique**

- Port d'Appareillage auditif interdit pendant toute la durée de la compétition sous peine de sanctions et automatiquement WO par matchs non joués.
- Toute mutation devra être effectuée selon le règlement des mutations, si le joueur muté souhaite participer à cet évènement sportif.
- Droit de 2 Entendant avec BOULES QUIES , niveau NC à NC

**COMMISSION BADMINTON HANDISPORT**

Directeur sportif : François JAMES •  
89 rue d'Hastings – 14000 CAEN •

Tél. 06 87 56 63 19 • dtfbadminton@gmail.com • www.badminton-sourds.fr

## Article 13 : Classement et Résultats

- Une fois que l'ensemble des matchs se sont terminés
- Un Classement Provisoire sera établi pour l'ensemble des matchs.
- Publication officielle sous forme de circulaire et sur le site de la C.F.S.Bad

## Article 14 : Récompenses

- L'Equipe Championnat de l'année précédente devra apporter la coupe Interclub lors du Weekend de la compétition. Toute détérioration ou dégradation de la coupe, le club qui l'aura remis se verra sanctionner d'un forfait (réparation ou Nouvelle coupe) et amende.
- La Commission Fédérale de Badminton récompense le 1<sup>er</sup> – 2<sup>ème</sup> -3<sup>ème</sup> du Classement Interclubs. Sous forme de Médailles et récompenses (trophée ou divers)
- Toutefois le club organisateur peut fournir des récompenses, sous réserve d'en informer la Commission afin d'avoir son accord.

## Article 15 : Nationalité des Joueurs et Compétitions

- Suite à une information en interne, de la Fédération Française Handisport, ainsi que de la Commission Fédérale des Sourds de Badminton,
- Comme ce qui a été marqué dans les règlements généraux de Badminton C.F.S.Bad que le badminton suit les règlements de la Commission C.F.S.Bad ainsi qu'en parallèle des règlements de la Fédération Française de Badminton (F.F.Bad)
- En conséquence, nous sommes obligés d'appliquer la circulaire éditée par la F.F.Bad,
- Extraits :  
«  
Seuls les joueurs et joueuses de nationalité française sont autorisés à participer aux championnats de France individuels et Doubles .  
  
Une dérogation sera accordée aux joueurs étrangers sélectionnables en équipe de France au regard des règles de la BWF en la matière, à la date de clôture des inscriptions du championnat.  
  
Les joueurs et joueuses ayant une double nationalité ne peuvent s'inscrire dans un championnat Individuel ou double que dans un seul des pays dont ils possèdent la nationalité.  
»
- **Par conséquent, tous joueurs qui n'ont pas la nationalité Française ne pourront pas participer aux Championnats de France Badminton Simples et Doubles.**
- **Par contre ils peuvent participer aux Championnats de France DUOS et INTERCLUBS, ainsi à Coupe de France Badminton.**